

Recommandations 489A. de la CNAMTS* : Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE ET EXAMEN CACES®

*CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés

Répertoire Spécifique : RS6866 - ACTIVE (Cat. 1A), RS6867 - ACTIVE (cat. 1B), RS6869 - ACTIVE (cat. 3), RS6870 - ACTIVE (cat. 5)
Code(s) NSF : 311u : Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage
Formacode(s) : 31795 : Sécurité manutention 31768 : Chariot automoteur
Date de décision : 31-10-2024 Date d'échéance de l'enregistrement : 31-10-2029
Certificateur : INSTITUT NATIONALE DE RECHERCHE ET DE SECURITE

Catégorie 1A	Transpalette à conducteur porté et préparateur de commande au sol (levée inférieure à 1,20 m)	
Catégorie 1B	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)	
Catégorie 3	Chariots élévateurs en porte-à-faux (capacité nominale inférieure ou égale à 6000 Kg)	
Catégorie 5	Chariot élévateur à mât rétractable	

Objectifs :

A l'issue du module de formation, le stagiaire sera capable de conduire en sécurité le/ les chariot(s) élévateur(s) choisi(s) et notamment de :

- Appliquer le référentiel de la recommandation R489A. de la CNAMTS
- Identifier les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Identifier les différents acteurs de la prévention des risques professionnels
- Identifier les caractéristiques et risques propres à chaque type de chariot
- Réaliser les vérifications de prise et de fin de poste, l'entretien journalier
- Appliquer les règles de conduite en sécurité, de circulation et de conduite en entreprise, de stockage et de (dé)chargement.

Participants :

Toute personne débutante ou expérimentée appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle un chariot automoteur de manutention à conducteur porté. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement à la conduite de chariot automoteur
- Comprendre oralement le français
- Maîtriser les quatre opérations de calcul de base
- Être muni à minima des EPI suivants : chaussures de sécurité, gants de manutention, vêtement rétro-réfléchissant
- Se présenter avec une pièce d'identité le jour de l'examen.

Programme :

Formation théorique :

- **Réglementation et textes**
 - Connaître les bases de la réglementation applicable aux chariots élévateurs
 - Connaître les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur (droit d'alerte/droit de retrait)
 - Le dispositif CACES®
 - Connaître les rôles des différents acteurs de la prévention.
- **Technologie et stabilité des chariots de manutention à conducteur porté**
 - Les différentes sources d'énergie existantes
 - Les dispositifs de sécurité
 - Les organes de services
 - Les composants et mécanismes
 - Les différents réglages du poste de conduite
 - Notions élémentaires de physique
 - L'évaluation des charges à manutentionner (masse, centre de gravité, équilibre et stabilité)
 - Les facteurs d'instabilité du chariot
 - La plaque de charge
- **Les principaux types de chariots de manutention**
 - Les différentes catégories
 - L'adéquation
- **Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté**
 - Les risques liés à l'utilisation des chariots automoteurs à conducteur porté et les moyens de les prévenir
 - Les principales causes d'accident lors de l'utilisation des chariots à conducteur porté
 - Les conditions de freinage des chariots
 - Les règles de circulation et de conduite en entreprise
 - Les règles de gerbage/dégerbage
 - Les règles de chargement/déchargement des véhicules (calage, immobilisation) notamment celles définies par le protocole sécurité
 - Les produits dangereux (pictogrammes, risques liés à leur manutention)
 - Les opérations de fin de poste – maintenance (vérifications journalières, conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance)

Formation pratique :

- **Adéquation**
 - Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée
- **Prise de poste et mise en service**
 - Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste
- **Conduite, circulation et manœuvre**
 - Circuler avec un chariot : à vide, en charge, marche AV et marche AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
 - Circuler et s'arrêter sur un plan incliné
 - Prendre et déposer une charge au sol
 - Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile

- Effectuer la mise en stock et le déstockage
 - Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
 - Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue, d'un contenant rigide, d'un contenant liquide, d'une charge déformable (big-bag)
 - Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- **Fin de poste**
 - Effectuer les opérations de fin de poste, l'entretien quotidien,

Evaluation :

Tests CACES® : Test théorique (vrai/faux) et pratique (parcours et manœuvres à réaliser selon la R489) :

- Le test CACES® est réalisé, par une personne physique qualifiée testeur et distincte du formateur, selon les exigences des fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définies par la R.489A.,
- Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir l'épreuve théorique (identique pour toutes les catégories de CACES® R.489A.) et pratique pour chaque catégorie concernée.

L'obtention de ce CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante au conducteur.

Moyens d'encadrement :

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique et Référente Handicap
Intervention : Formation : Formateur spécialisé dans la conduite des engins de manutention / levage /
 Examen : personne physique qualifiée testeur

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et cas pratiques
- Circuits et parcours variés

Validation :

Cette formation est validée par le passage du test CACES® R489A. conformément à la recommandation de la CNAMTS.
 Le CACES® est valable 5 ans.

Modalités :

Durée de la formation :

Initiale : 4 jours dont 7H d'examen CACES®(28H)

Initiale avec expérience de conduite : 3 jours dont 7 heures d'examen CACES® (21 heures)

Recyclage : 2 jours dont 7 heures d'examen CACES® (14 heures)

Délai d'accès à la formation et tarifs :

Voir nos conditions sur notre site : hypreviaformation.com